

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 JANVIER 2024

Le 8 janvier 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALLIER Stéphane, COSTE Philippe, DUMAS Joële, ESTEBAN Michel, GILS Antoine, JUPILLE Jacky, LAPEYRE Denis, MERCIER Lorna, MERICKSKAY Sylviane, PERRUTEL Robert, RICHELME-DAVID Suzanne, SALASCA Claudine, SOULIÉ Françoise, VILA Léone.

Madame DUMAS Joële a été nommée secrétaire.

Madame BEZES Mathilde, secrétaire générale, est désignée auxiliaire de séance.

APPROBATION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 4 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

PRÉEMPTIONS

- Maison d'habitation 8 rue Alphonse Daudet appartenant à Mr BEZES Alain.
- Hangar 16 bis chemin du Jeu du Mail appartenant à SCI Les Carrossiers (MIGNARD Mathieu).
- Maison d'habitation 28 rue de la Ville appartenant à SCI ARGEMIEL (DIGANGI).

La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

ÉDUCATION NATIONALE

Madame le Maire demande aux conseillers de se positionner sur le maintien de la semaine de 4 jours à l'école publique Lucien Milhau, comme c'est déjà le cas actuellement. A l'unanimité cette organisation est validée et maintenue pour la rentrée prochaine 2024/2025.

DÉLIBÉRATION SYADEN

Le Conseil Municipal approuve le projet comprenant : l'enfouissement basse tension place Anatole France sur le poste GRAVETTE, les travaux de réseaux d'éclairage public et l'IPCE. La maîtrise d'ouvrage est déléguée au SYADEN. Plan de financement :

- Réseau d'électricité (ER) 115 200,00 € TTC
- Travaux d'éclairage public (EP) 9 840,00 € TTC
- IPCE 46 800,00 € TTC

Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

- Réseau d'électricité 9 600,00 € HT
- Travaux d'éclairage public 9 840,00 € TTC
- IPCE 15 600,00 € HT

La commune devra participer aux frais de dossier pour un montant de **4 800 €**. Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de **4 920 €** versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

DÉCISION MODIFICATIVE

DM n°4 : Provisions chapitre 012 – charges de personnel

Augmentation - DÉPENSES
art. 6450 670.00 €

Augmentation - RECETTES
art. 7588 670.00 €

RESSOURCES HUMAINES

Madame le Maire expose aux conseillers :

- Stagiairisation au 1^{er} mars 2024 de l'adjoint technique contractuel en poste aux services techniques dont le CDD prend fin le 29 février 2024. Une déclaration d'ouverture de poste sera nécessaire au minimum 38 jours auparavant auprès du CDG.

Vote : accepté à l'unanimité.

LOGO

Choix de la variante du logo de Peyriac-Minervois. La graphiste qui travaille sur l'élaboration du logo pour la commune nous a présenté une maquette avec le choix entre plusieurs variantes : deux ont été retenues.

Il a été demandé aux conseillers de voter sur bulletin entre ces trois variantes.

La 1^{ère} proposition = 3 votes

La 2^{ème} proposition = 6 votes

La 3^{ème} proposition étant « aucune des deux propositions proposées » = 6 votes

Ayant une égalité entre la seconde variante et « aucune des deux », nous allons demander une modification auprès de la graphiste afin de présenter à nouveau le projet lors du Conseil Municipal prochain et le choisir définitivement.

PLANS FUTURS PROJETS

1. CANTINE SCOLAIRE : Madame le Maire présente aux conseillers le plan de l'architecte Alain CATHALA pour l'aménagement de la future cantine scolaire dans la remise « MIGNARD » que nous venons d'acquérir, rue des Écoles.
2. BOULODROME : Plan d'implantation présenté aux conseillers du futur boulodrome et des ombrières avec toitures photovoltaïques. Le constructeur est SOLVEO ENERGIES qui finance entièrement ce projet.
3. BUVETTE PÉTANQUE : L'esquisse provisoire concernant la construction de la buvette du boulodrome, dessinée par l'architecte Delphine BALLESTER, est présentée aux conseillers. Des modifications sont à prévoir en accord avec le président du Club Bouliste.

La séance est levée à 19h45.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 5 FÉVRIER à 18H30.